



# CENTRE-GARE

Les secteurs à enjeux :  
Le quartier centre-gare

**Le constat :** Une des portes d'entrée de la ville historique longtemps délaissée.

**L'objectif :** Créer un nouveau pôle rattaché au centre-ville et renforcer son attractivité.



Le quartier de la gare se situe à proximité du centre ancien et occupe une surface relativement importante. Il reste cependant excentré et n'est pas relié aux quartiers alentours, bien que la gare soit pourtant le point d'articulation des quartiers Nord et Sud et constitue par là même un enjeu majeur pour le développement de la ville et l'image qu'elle se construit.



Le quartier centre-gare dotera Chaumont d'équipements ambitieux et nécessaires (cinéma multiplexe et Centre International du Graphisme) à son attractivité. Ce nouveau pôle confortera les commerces du centre ville et leurs emplois.



Le pôle d'Echange Multimodal est au cœur du projet de quartier centre-gare. Il consistera en une meilleure organisation des transports en commun à l'échelle de la ville et du Pays, en une amélioration de l'accessibilité contribuant au développement des modes doux. Une orientation d'aménagement du secteur au Plan Local d'Urbanisme inscrira les grands principes de cette organisation.



Le réaménagement des voies routières aux abords de la gare permettra, d'une part, de suivre les tracés de l'entrée de ville historique, et d'autre part, d'améliorer l'accessibilité à la gare tout en requalifiant l'avenue Foch et la rue du 21ème RIC.



Le quartier centre-gare, avec son Pôle d'Echange Multimodal, les Silos, le cinéma multiplexe, le futur Centre International du Graphisme, et le centre ville commerçant permettront une véritable mixité sociale. Son orientation culturelle drainera la population à l'échelle de la commune et du Pays, grâce à une meilleure accessibilité.



Les formes architecturales des composants de ce quartier (cinéma, gare, centre international du graphisme) seront les garants d'une qualité patrimoniale inscrite dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager applicable sur le secteur.



La réversibilité des aménagements et des équipements sera favorisée au travers de la réhabilitation de constructions existantes que sont les grands garages pour le cinéma multiplexe ou la Banque de France pour le Centre International du Graphisme, et participera durablement à une gestion économe des sols.